

# RÈGLEMENT DU JEU

## « GRAND JEU ATHENA »

### **Article 1 : Société organisatrice**

La société EMINENCE – 1 route de Gallargues – ZAC St Roman route Gallargues – 30 470 Aimargues, SAS au capital de 22 233 712,20 euros – RCS Nîmes 350 169 124 – TVA FR 03 350169124 – (ci-après la « **Société Organisatrice**») organise du 24 septembre 2019 à 00h01 (heure française) au 14 octobre 2019 à 23h59 (heure française) inclus, un jeu avec obligation d'achat, sous forme d'instantanés gagnants ouverts et tirage au sort final, intitulé « **GRAND JEU ATHENA** » accessible à l'adresse [www.athena-jeu.fr](http://www.athena-jeu.fr).

### **Article 2 : Annonce du jeu**

Le jeu est annoncé dans les magasins Carrefour participants sur fronton, totem, display, bout de broche et prospectus Carrefour ainsi que sur le site jeu dédié [www.athena-jeu.fr](http://www.athena-jeu.fr).

Le jeu est également annoncé sur les réseaux sociaux ATHENA .

Ce jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook, Twitter ou Instagram. Les participants déchargent Facebook, Twitter et Instagram de toute responsabilité en cas de litige relatif au déroulement de ce jeu.

### **Article 3 : Conditions de participation**

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (y compris la Corse), ayant acheté au moins un produit de la marque ATHENA porteur de l'offre. Ne peuvent participer à ce jeu les personnes collaboratrices de la Société Organisatrice, de ses sous-traitants, ou mandataires ainsi que les membres de sa famille, et plus généralement toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu.

La participation au Jeu se fait dans la limite :

- d'une participation par jour et par personne : par conséquent, un participant ne peut tenter sa chance qu'une seule fois par jour, quel que soit le nombre de produits ATHENA achetés.
- d'une participation par preuve d'achat : chaque ticket de caisse prouvant l'achat d'un produit ATHENA ne peut être utilisé qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu.

En conséquence, sont automatiquement exclues :

- les participations avec la même adresse e-mail ayant déjà tenté leur chance le même jour,
- les participations avec un ensemble de « nom + e-mail + adresse postale » ayant déjà tenté leur chance le même jour,
- les participants ayant joué plusieurs fois avec la même preuve d'achat.

À la fin du jeu, s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, la

Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler complètement la participation du (des) fraudeur(s). Les lots non attribués resteront alors la propriété de la Société Organisatrice.

#### **Article 4 : Modalités de participation**

Pour participer au Jeu, il faut suivre la démarche suivante :

- Acheter un produit ATHENA porteur de l'offre et conserver sa preuve d'achat (ticket de caisse original ou facture). Les produits porteurs de l'offre sont les suivants :
  - o Lots de 3 Boxers Endurance réf LN49
  - o Lots de 3 Boxers Training réf LN24
  - o Lots de 2 Boxers ultra Soft LN50
  - o Lots de 3 Boxers Easy Sport LN15
  - o Lots de 3 Slips Tonic 9543
  - o Lots de 2 T-shirt coton bio L220
- Le participant doit se connecter au site jeu : [www.athena-jeu.fr](http://www.athena-jeu.fr) entre le 24 septembre et le 14 octobre.
- Une fois sur le site jeu, le participant doit cliquer sur le bouton « Je Joue ».
- Il doit compléter le formulaire d'inscription en remplissant tous les champs obligatoires nécessaires à son inscription (nom, prénom, adresse, CP, ville, e-mail, tél, identifiant de connexion et mot de passe) et accepter le règlement du jeu ; seuls sont pris en compte les formulaires régulièrement renseignés, étant convenu que seules les informations qui y sont communiquées font foi.
- Il doit télécharger sa preuve d'achat (ticket de caisse ou facture) à l'aide du bouton prévu à cet effet.
- Ensuite, il doit valider le formulaire + preuve d'achat.
- Il doit cliquer sur « Je lance la roulette », le jeu est ainsi lancé.
- Il découvre ainsi immédiatement s'il a gagné et le type de lot ou s'il a perdu.

Toutes les personnes ayant participé au jeu « GRAND JEU ATHENA » seront automatiquement inscrites, via le formulaire d'inscription rempli en début de jeu, à un grand tirage au sort final qui aura lieu le **16 octobre 2019**.

S'il a gagné, il sera alors contacté sous 8 jours via un e-mail pour lui expliquer la marche à suivre, afin de récupérer son lot.

Les gagnants recevront leur cadeau, à l'adresse indiquée, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la date de réception de leurs coordonnées complètes. Les participants sont, par conséquent, invités à s'assurer de la validité de ces informations. Toute information ou coordonnées incomplètes, fausses, invalides et/ou présentant une anomalie entraînera automatiquement l'annulation des participations et des gains.

Toutes précisions complémentaires seront données en temps utiles aux gagnants.

Tout lot qui serait retourné à la Société Organisatrice du Jeu en raison d'une adresse postale erronée sera considéré comme abandonné par le gagnant et ne sera pas remis en Jeu par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue de faire des recherches complémentaires. Tout lot non réclamé dans le délai de trois mois après la date de clôture du jeu, le 14 octobre sera considéré comme abandonné par le(s) gagnant(s) et ne sera pas remis en Jeu par la Société Organisatrice.

Par conséquent, la Société Organisatrice, ne pourra être tenue responsable dans le cas où l'identité et/ou l'adresse postale du gagnant s'avérerait erronée(s).

**Les participants devront conserver leur ticket de caisse original ou facture originale prouvant l'achat d'un produit ATHENA porteur de l'offre. Il lui sera demandé par la suite pour valider son gain.**

### **Article 5 : Dotations et désignation des gagnants**

**21** lots sont mis en jeu sur toute la durée du jeu :

- **10 montres cardio connectées** d'une valeur grand public estimée de 70€
- **10 packs de 2 caleçons Athena gamme ULTRA SOFT** d'une valeur grand public estimé de 18.90 €. Votre taille vous sera demandée si vous êtes gagnant, dans le mail qui vous sera adressé sous 8 jours à compter de la date de votre gain.
- **1 dotation finale par tirage au sort** : 1 séance VIP d'entraînement avec Pierre Ambroise Bosse. Le gagnant sera contacté par la société organisatrice pour organiser la séance selon les dates proposées par la Fédération Française d'Athlétisme (au cours du premier semestre 2020), en région parisienne. Les frais de déplacement engagés pour bénéficiaire de ce gain feront l'objet d'une participation d'un montant maximal de 200 euros sur présentation de justificatifs.

En cas d'adresse postale inexacte ou erronée, la Société Organisatrice contactera le gagnant à l'adresse e-mail fournie dans son formulaire d'inscription. En l'absence de réponse au plus tard le 31 décembre 2019, la dotation sera considérée comme définitivement abandonnée et restera propriété de la Société Organisatrice.

Les dotations offertes sont strictement nominatives et ne peuvent donc pas être cédées à une autre personne.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perdrait le bénéfice complet de ladite dotation et ne pourrait prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie.

La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

Les lots ne peuvent pas être repris à la demande des gagnants contre leur valeur en espèce ni être remplacés par d'autres lots. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le gain par un gain de même valeur si les circonstances l'exigent.

Le gagnant de la dotation finale sera déterminé au moyen d'un tirage au sort effectué par l'huissier de justice qui enregistre le règlement : SCP BERGEON-BONNAND, 30 rue Victor Hugo, 69002 LYON.

Le tirage au sort aura lieu le **16 octobre 2019** à compter de la fin du jeu.

### **Article 6 : Responsabilité**

La participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des joueurs.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu.

La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. La Société Organisatrice attire l'attention des participants sur le fait qu'ils sont responsables des informations déclarées sur le site Internet avec leur profil.

La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause ou événement échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

**Aucune demande de remboursement ne pourra être faite auprès de la Société Organisatrice, ni pour les frais de connexion au site Internet, ni pour les frais d'opérateur téléphonique, ni pour les frais d'envois postaux.**

### **Article 7 : Données personnelles**

Les données à caractère personnel communiquées à la Société organisatrice par les participants feront l'objet d'un traitement informatisé destiné à gérer l'organisation du jeu et l'attribution des dotations. Pour la gestion des dotations, ces informations seront transmises à la société EMPREINTE CONSEIL - 45 quai Rambaud - 69002 LYON.

Les données indiquées comme obligatoires sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités en charge du Marketing d'Eminence. La base légale du traitement est le consentement des personnes. Les données pourront être conservées pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération. Eminence ne conservera aucune donnée personnelle des participants à l'issue du jeu. Toutefois, la Société Organisatrice pourra conserver les coordonnées des participants afin de leur faire parvenir par voie d'e-mail ses actualités et ses offres exclusives sous la stricte condition que les participants aient coché la case prévue à cet effet lors de leur inscription.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général relatif à la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement et à la limitation du traitement sur les informations

qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité de vos données, du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort en adressant votre demande à [dpo@eminence.fr](mailto:dpo@eminence.fr). ou par courrier à EMINENCE SAS – à l'attention du Délégué à la Protection des données – Route de Gallargues BP 30 30470 Aimargues.

Aucun remboursement de frais d'envoi ne sera effectué pour cette demande.

### **Article 8 : Dépôt et acceptation du règlement**

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP BERGEON-BONNAND, Huissiers de justice, 30 rue Victor Hugo, 69002 LYON.

Le règlement complet du jeu est disponible sur le site [www.athena-jeu.fr](http://www.athena-jeu.fr) et une copie peut être obtenue sur simple demande écrite à : EMPREINTE CONSEIL – Jeu ATHENA – 45 quai Rambaud – 69002 LYON. Aucun remboursement de frais d'envoi ne sera effectué pour cette demande.

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée au plus tard le 20 octobre 2019 à l'adresse suivante : EMPREINTE CONSEIL – GRAND JEU ATHENA – 45 quai Rambaud – 69002 LYON ou par mail à [contact@empreinte-conseil.fr](mailto:contact@empreinte-conseil.fr). Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'application, l'interprétation ou les suites du présent règlement sera tranchée par la Société Organisatrice.

Fait à Aimargues le 3 juin 2019